

Parc La Fayette - Installation de la Société ECE - Aide à l'immobilier d'entreprise

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Le groupe ECE, filiale d'Intertechnique, dont le siège social est à Paris, est spécialisé dans le montage d'ensembles et de sous-ensembles électromécaniques ou électroniques pour la micromécanique et l'aéronautique. Il compte deux unités de production :

- Niort : 650 personnes
- Besançon : 46 personnes.

Cette usine est actuellement installée avenue Clemenceau, dans un immeuble de 1 000 m². Elle réalise principalement les commandes d'équipement d'éclairage des postes de pilotage d'avions (AIRBUS - BOEING) et distribue de la sous-traitance à diverses entreprises locales.

Dans le cadre de son développement, le groupe ECE a choisi prioritairement de renforcer fortement l'unité bisontine en raison d'une part de la qualité et de la production de son personnel local, et d'autre part de la présence de nombreux sous-traitants locaux dans les microtechniques.

De nouvelles activités en forte valeur ajoutée en mécatronique seront produites à La Fayette en partenariat avec les sociétés d'ingénierie locales.

Le bâtiment devrait comporter une importante salle de production de type «salle propre». Ce projet sera aussi la première concrétisation du programme de développement des «salles propres» mis en place à l'initiative de la Ville par la CCI avec le soutien de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche.

La construction d'un nouvel ensemble représente environ 4 000 m², sur une parcelle de terrain de 18 000 m² au Parc La Fayette. Une option sera prise sur une parcelle contiguë de 7 000 m² pour assurer des développements ultérieurs.

Compte tenu des enjeux économiques du projet et plus particulièrement en terme d'emplois (doublement de l'effectif début 2003), les négociations engagées depuis 1999 ont abouti à fixer le prix de vente du terrain à 80 F/m² (12,20 €) HT et hors frais, au lieu des 130 F/m² (19,82 €), prix de cession du bilan de la ZAC La Fayette établi par l'aménageur, la SEDD.

Partant, la différence, soit 50 F/m² HT (7,62 €) + TVA 19,6 % = 59,80 F TTC/m² (9,12 €), doit être compensée par une aide de la Ville au vendeur, la SEDD. Ainsi, le montant de la subvention relative à l'installation d'ECE au Parc La Fayette s'élève à 1 076 400 F TTC (164 096,12 €).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de ladite subvention, qui sera prélevée sur l'imputation 92.90.6572.91036, code service 30200, sur les crédits prévus au BP 2001.

Il est également demandé au Conseil Municipal de solliciter la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant, en recettes au 92.824/7475.88016.30300 et en dépenses au chapitre 92.824/6572.88016.30300.

«M. LE MAIRE : Vincent FUSTER va nous dire quelques mots sur le groupe ECE qui est aussi INTER-TECHNIQUE, c'est cela ? Il fait partie aussi du groupe ZODIAC.

M. Vincent FUSTER : Je crois que c'est important puisque c'est une implantation, plus exactement une entreprise qui est déjà sur Besançon mais qui va s'implanter sur La Fayette. C'est une entreprise d'équipements aéronautiques, je crois que c'est à souligner, d'autant plus que c'est un compromis de vente que nous venons de signer avec eux, il date d'une semaine, donc c'est doublement intéressant pour nous. Je vous rappelle que cette entreprise emploie aujourd'hui 45 personnes rue Clemenceau. Elle s'occupe de gestion de puissance électrique, il y a trois entreprises en France : à Niort, Rungis et Besançon. Cette entreprise va acquérir 18 000 m² de terrain à La Fayette pour construire 3 300 m² de locaux, ce qui est très important, avec qui plus est une possibilité d'extension de 7 500 m² à côté. Les objectifs principaux de l'entreprise, je vous les donne : mettre à disposition de l'unité de Besançon un site de production moderne, je les cite, permettre l'implantation à Besançon d'activités industrielles nouvelles, ça c'est très important, ils nous promettent des activités nouvelles et générant de ce fait la création de 75 à 100 emplois. Je crois que c'est à souligner, ce n'est pas tous les jours qu'on a une entreprise qui nous promet demain une extension et plus qu'un triplement de ses effectifs.

Je vous rappelle également entre parenthèses qu'un emploi industriel c'est plus de deux emplois créés sur la Ville de Besançon aussi bien pour la sous-traitance que pour le tertiaire. Donc le compromis de vente est signé, le permis de construire a été déposé ce matin, je crois que c'est assez remarquable également, donc c'est un dossier qui avance bien. L'entreprise souhaite occuper les locaux avant la fin de l'année 2002, donc très rapidement.

Pour en revenir à la décision qu'on a à prendre ce soir compte tenu des enjeux économiques du projet, plus particulièrement en terme d'emploi, nous avons engagé des négociations avec les dirigeants d'ECE et sommes tombés sur un accord sur le prix de terrain de 80 F le m².

Je voudrais pour terminer vous citer les termes mêmes du vice-président parisien de cette entreprise qui nous a confirmé le savoir-faire des habitants de Besançon, je crois que le Maire était là également quand on l'a reçu, nous disant que pour le même type d'activité à Niort et à Besançon, nous avons pratiquement une productivité double à Besançon due justement au savoir-faire de nos Bisontins et de nos Bisontines. Je voulais quand même le signaler ici.

M. LE MAIRE : Juste une parenthèse avant de passer la parole à Annie MENETRIER, c'est que la ZAC La Fayette se termine. J'ai encore reçu cet après-midi une entreprise qui veut s'y installer, il reste 5 petits terrains sur cette zone. On peut considérer que d'ici quelques mois, la ZAC La Fayette sera totalement remplie et c'est pour cela qu'il est important qu'au niveau de l'agglomération nous développons de nouvelles zones comme TEMIS, la zone des Hauts du Chazal, la zone des Andiers à Besançon-Thise-Chalezeule et le SMAIBO entre autres. Quand on manque de terrains pour bâtir des usines, c'est plutôt bon signe. Annie MENETRIER, tu es d'accord là-dessus ?

Mme Annie MENETRIER : Oui, je suis d'accord là-dessus justement mais ce que je voulais dire c'est que dans le cadre du contrôle des fonds publics, il serait peut-être intéressant de faire un bilan sur les dix dernières années de ce que la collectivité a versé aux entreprises et de regarder le nombre d'emplois créés et pérennisés. Il serait quand même intéressant de le faire, parce qu'il y a peut-être des entreprises qui n'existent plus aujourd'hui, sur les dix dernières années qu'on voie un petit peu à quoi servent les deniers publics.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord pour qu'on le fasse, d'autant plus que je pense que parmi les entreprises que nous avons aidées, très peu ont déposé le bilan. Il y a eu une grosse catastrophe, CLEAN WAY par exemple, sinon je ne pense pas qu'il y en ait eu beaucoup d'autres, mais on peut le faire, ça nous permettra d'ailleurs de voir que l'argent public est à mon sens bien employé.

Mme Annie MENETRIER : Et de le dire à la population.

M. LE MAIRE : Il faudra faire cela, effectivement un bilan des entreprises aidées, combien ça a coûté, combien d'emplois ont été créés.

M. Vincent FUSTER : Je voudrais simplement ajouter que l'installation d'une entreprise telle que celle-là nous coûte effectivement 1 MF mais c'est quand même quelques millions de francs de travaux. 3 300 m² de bâti, ça correspond pour les entreprises bisontines à une manne importante également, donc il faut toujours tout mettre dans la balance, il ne faut pas oublier cela non plus comme contrepartie importante.

M. LE MAIRE : Cela fait quasiment un an de travail pour beaucoup d'employés de Besançon et de la région.

Les services nous feront donc un bilan et on le proposera effectivement, je pense que c'est une bonne idée».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie - Emploi et Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

M. le Maire, Président de la SEDD, ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.